

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2017

MARCHÉ UNIQUE DU NUMÉRIQUE - (N° 480)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE52

présenté par
M. Démoulin, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« de la télécommunication »,

les mots :

« des télécommunications ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.